

Compte rendu réunion Comité de Territoire ISERE RHODANIENNE

Réunion du 17 Septembre 2015 à Eyzin Pinet

Présents : Marie Thérèse Gattone / Moulay Ghembaza / Jean Paul Prudhomme / François Rozier / Simone Dussurget / Marjorie Gandon (AS référente) / Thierry Blanchet (président de la Commission d'Action Mutualiste) / Matthieu Payer (Animateur de l'Echelon Local)

Excusés : Pietro Lo Sardo / Roland Badin / Gérard Demare

Un compte rendu sera dorénavant fait pour toutes les réunions de travail des comités de territoires.

Ces comptes rendus seront annexés au site Internet /Rubrique « Vous êtes un élu MSA », ce qui permettra à chaque délégué et aux adhérents de suivre les axes d'animations pris par les membres du comité local.

Sur demande, possibilité de mise à disposition d'un support papier pour les membres des comités ne possédant pas d'Internet.

Il est rappelé que la dématérialisation dans la communication avec les délégués est privilégiée.

Fonctionnement des Comités de Territoire

- Le règlement intérieur de l'échelon local, validé par le Conseil d'Administration est remis aux délégués.
- Précisions apportées en réunion sur les représentations locales : si le président du Comité n'est pas disponible, à charge pour lui de trouver un remplaçant au sein du Comité local, voir éventuellement auprès des délégués du territoire.
- Pour les indemnités. Chaque réunion ou représentation locale définit en accord avec le président donneront lieu à des remboursements kilométriques pour les membres des comités de territoire.
Pour chaque demande, il est nécessaire de compléter une feuille de remboursement (remise en réunion), et ne pas oublier d'y joindre la convocation ou invitation en cas de représentation.

Remarque de Mmes Dussurget et Gattone : Il avait été évoqué la possibilité d'intégrer aux membres du comité Madame Renée Pras afin d'avoir une déléguée relais sur l'ancien canton de Vienne Nord.

Après échanges avec les membres présents, il est décidé d'intégrer à l'équipe du territoire Renée Pras.

- Le Forum des territoires se tiendra le 19/11 sur la journée à la Chambre d'Agriculture de Saint Baldoph (73), il réunira les délégués des 12 Comités locaux, l'ensemble du conseil d'administration et les assistantes sociales référentes / assistant social référent.

Le forum se déroulera en deux temps :

- le matin information sur l'institution,
- l'après midi conférence sur le risque suicidaire

A l'occasion du forum, indemnisation des frais de route et versement d'une vacation.

- Un sondage est fait auprès des délégués concernant l'horaire des réunions. Les membres présents valident le fonctionnement par l'outil Doodle pour ceux qui ont une adresse mail.
Il est précisé que les lieux de réunions tourneront sur le territoire.

- Distribution du guide des délégués MSA (outil institutionnel mis à disposition par la Caisse Centrale)

1. Contenu des missions du délégué
2. Mieux comprendre sa fonction d'élu local : Rappel de base du mutualisme / Dossier de la Protection Sociale / Les points de vigilance

Le guide du délégué sera mis à disposition en version dématérialisée sur le site de la MSA Alpes du Nord.

- Cet outil institutionnel sera complété par « Le Passeport du Délégué », qui sera un outil territorialisé.

Chaque délégués pourra non seulement y retrouver toutes les informations de la MSA ADN, mais également toutes les informations de son territoire (listing des délégués / cartographie démographique / présentation des membres des comités / les actions du territoire / les dotations du Comité d'Action Sanitaire et Sociale / ...)

Ce document sera remis aux membres des comités à l'occasion du Forum des Territoires.

- Pour une meilleure connaissance du territoire et afin de porter à connaissance des délégués les actions réalisées au cours du précédent mandat, il est distribué une fiche récapitulative reprenant les actions et les dotations du Comité d'Action Sanitaire et Sociale du mandat 2010/2015.

Présentation des différents concours proposés pour les jeunes par la MSA

Appel à Projets Jeunes et Appel à Partenariat MSA-MFR

Présentation & Rôle des membres du comité

Appel à Projets Jeunes

Rappel des critères du concours

- ▲ Des groupes de 3 jeunes minimums
- ▲ Des jeunes entre 13 et 22 ans
- ▲ Vivant en milieu rural ou majoritairement MSA
- ▲ Des projets dans les domaines:
Solidarité et citoyenneté, culture et arts, santé et activités physiques et sportives, démarches innovantes et thématiques inexplorées
- ▲ Une dotation Alpes du Nord: 9300 € répartie par le jury
- ▲ Des bourses nationales: deux projets par départements
- ▲ Un calendrier: - retour des dossiers 27 novembre 2015
 - jury Alpes du Nord 8 décembre
 - remontée CCMSA 31 décembre
 - jury national février 2016

Mobilisation des comités locaux des territoires

- ▲ Participer à la diffusion de l'appel à projet
- ▲ Désigner un délégué accompagnant si projet local
- ▲ Participer au jury Alpes du Nord

Appel à Partenariat MSA-MFR

Un partenariat national Caisse Centrale MSA / Union National MFR

Une déclinaison Alpes du Nord avec l'échelon local

Objectifs

- ▲ Accompagner et soutenir les projets des jeunes au sein des MFR impliquant familles et partenaires du territoire
- ▲ Développer l'autonomie, la prise d'initiative et de responsabilité et la conduite de projets
- ▲ Stimuler le partenariat MSA / MFR

Projets éligibles et critères de validation

- ▲ Initiative MFR avec appui MSA
- ▲ Création d'un comité de pilotage
- ▲ Engagement des jeunes à toutes les étapes
- ▲ Des actions au-delà du programme pédagogique

Les thématiques

- ▶ Relations intergénérationnelles, vivre ensemble
- ▶ Prévention santé, bien être
- ▶ Amélioration qualité de vie, développement durable
- ▶ Solutions innovantes (mobilité, hébergement, entrée dans la vie active, vie quotidienne des jeunes)
- ▶ Animation et développement local
- ▶ Lien social et solidarités
- ▶ Culture, savoir-faire et traditions

Les Modalités

- ▶ Un dossier de candidature
 - ▶ Une remontée des projets au 31 décembre 2015
 - ▶ Une bourse de 500 € par projet retenu (nationale)
- Proposition ADN : doter chaque projet départemental primé de 100€ supplémentaire
- ▶ Une implication des comités locaux de territoire

Implication des Comités Locaux

- ▶ Mobilisation du réseau
- ▶ Désignation d'un délégué référents par MFR
- ▶ Participation au comité de pilotage du projet

MFR sur le territoire :

1. BEAUREPAIRE

Moulay Ghembaza est désigné pour prendre contact avec l'établissement

2. EYZIN PINET : Chaumont

Marie Thérèse Gattone et Simone Dussurget sont désignées pour prendre contact avec l'établissement

Si la MFR souhaite s'inscrire dans ce partenariat, il est nécessaire de respecter un cahier des charges, notamment mise en place d'un comité de pilotage avec participation d'un délégué de la MSA

Si le projet est primé au niveau national, il recevra une dotation de 500 euros.

Une proposition est faite localement afin que chaque projet départemental primé reçoive en sus une dotation de 100 euros de la MSA Alpes du Nord

Les Actions collectives sur les territoires

▪ **Prévention dépistage du cancer de la peau**

Sont concernés les adhérents SA (Salariés Agricole) et NSA (Non Salariés Agricole) de 35 à 65 ans qui sont exposés aux UV dans le cadre de leur activité professionnelle et qui n'ont pas de suivi médical en dermatologie.

Agence de VIENNE les 08 et 13 Octobre 2015

- **Réunion d'information Ateliers PEPS Euréka le 22/10/2015 après-midi en mairie de St Quentin Fallavier**
- **Atelier Informatique auprès d'exploitants en activités, pour prévenir la fracture numérique en territoire rural – Bourgoin Jallieu**
- **Atelier prévention des chutes le 3/11/15 – Heyrieux**

Quelles actions à impulser sur les territoires ?

Rappel des priorités 2015-2016 retenues par la Commission d'Action Mutualiste

- Accès aux droits pour les saisonniers
- Actions de prévention santé et santé au travail
- Besoins employeurs ou entreprises
- Cumul emploi / Info retraite / Pénibilité
- Actions de notoriété (en réponse à des besoins locaux)
- Actions remontant des territoires

Actions retenues par le territoire

- Action de sensibilisation à l'utilisation des produits phyto auprès des Salariés Agricole et Non Salariés Agricole.
- Info retraite pour les pluri actifs.

Réflexions / Questions diverses

- Les membres des comités souhaiteraient avoir à disposition une note expliquant le fonctionnement du Comité d'Action Sanitaire et Sociale, ainsi qu'une présentation de la cellule MSA « Oser les mots ».

B) LE COMITE PARITAIRE D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE (CPASS)

Rythme

Il se réunit 4 fois dans l'année. La planification annuelle de ces 4 réunions prend en compte les événements annuels (budget, bilan annuel, réunions de conseil d'administration...) et les objectifs en terme de délais de réponse aux demandes de subvention.

Lieu : Chambéry

Organisation et convocation

La présidence du comité est assurée par alternance annuelle entre les collègues salariés et non salariés (désignation par le conseil d'administration en début de mandat)

L'ordre du jour est préparé par le Président du comité d'action sociale en lien avec l'attaché de direction référent, ou l'agent de direction référent.

Le secrétariat de séance est assuré par l'agent de Direction chargé de l'ASS et l'attaché de direction référent.

Les agents de direction et médecins chef sont invités à ce comité et participent en fonction des points inscrits à l'ordre du jour.

Des administratifs du secteur social peuvent être invités à participer à ces réunions en fonction des ordres du jour.

Les administratifs référents :

L'agent de Direction en charge de l'ASS

L'attaché de Direction responsable de l'ASS

Pas de questions.

Fin de la réunion à 20h30